

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5513036
Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF
Vingt-septième session ordinaire
11-12 juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/900(XXVII)
Original : anglais

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE MINISTERIEL
AD HOC SUR LA REVISION DU BAREME DES CONTRIBUTIONS

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE MINISTERIEL AD HOC SUR LA REVISION DU BAREME DES CONTRIBUTIONS

1. La réunion du Comité ministériel ad hoc a eu lieu le 10 juin 2015 pour examiner le rapport d'experts sur la mise en œuvre des sources alternatives de financement de l'Union africaine.
2. La réunion a été présidée par S.E. Mme Maite Nokoana Mashabane, ministre de la Coopération internationale de l'Afrique du Sud et Présidente du Comité ministériel ad hoc sur la révision du barème des contributions.
3. Participation des membres du Comité ministériel ad hoc
 1. Algérie
 2. Tchad
 3. Guinée Équatoriale
 4. Kenya
 5. Lybie
 6. Namibie
 7. Malawi
 8. Nigéria
 9. Afrique du Sud
 10. Maurice
 11. Ghana

Autre État membre

 1. Soudan

Allocution d'ouverture :

4. La Présidente a souhaité la bienvenue aux membres présents et a souligné qu'ils étaient réunis à un moment crucial où le continent fait des efforts louables pour répondre aux nombreux défis auxquels il est confronté, qu'il est nécessaire pour l'Afrique d'être autonome afin de s'approprier et mieux orienter ces efforts. La Présidente a indiqué, conformément aux principes selon lesquels les États membres financent entièrement le budget de fonctionnement, à 75 pour cent le budget de programme et à 25 pour cent des opérations de paix et de sécurité, il est impératif que la réunion s'entende sur les modalités à suivre pour réaliser ces principes. À cette fin, elle a rappelé aux membres que l'adoption de sources alternatives de financement de l'Union constitue le socle de l'Agenda 2063, qui est élaboré dans l'intérêt de tous les États membres, et qu'il était logique que l'Afrique s'en approprie en raison de sa nature autonome. Elle a conclu en informant les membres que le barème des contributions en cours prendra en fin en décembre 2015, qu'il est donc nécessaire et urgent, pour le Comité, de recommander un barème à soumettre à l'examen et l'adoption du Conseil exécutif. Elle a ensuite invité le Président du Comité d'experts, S.E. M. Ntshinga, Ambassadeur de l'Afrique du Sud à prendre la parole.

5. Dans son allocution, l'Ambassadeur Ntshinga a indiqué que c'est la première fois que l'Union proposait des modalités concrètes pour aborder la délicate question du barème des contributions. Il a indiqué que le Comité d'experts, dans ses délibérations, était guidé et était resté dans l'esprit de la décision de la Conférence. Il a conclu son propos en déclarant que le Comité d'experts a fait de son mieux pour formuler les recommandations à soumettre aux ministres. La Présidente a remercié les experts pour le travail bien fait et a invité la Commission à présenter son exposé.

6. Le représentant de la Commission a fait une présentation en power point mettant en relief la chronologie des événements et des activités commençant par la justification de l'introduction des sources alternatives de financement de l'Union. Puis il a présenté un calendrier commençant par le Rapport d'Obasanjo de juin/juillet 2014 suivi de la mise sur pied de comité ministériel des finances, la réunion du groupe de travail à Washington qui a abouti à la Conférence sur l'adoption de leur rapport sur la décision 561, la mise sur pied du comité *ad hoc* ministériel pour examiner la mise en œuvre de cette décision dont le résultat est la réunion des experts d'avril/mai 2015 et le rapport présenté aux ministres. Puis il a résumé les grandes lignes du rapport des experts assorti de la recommandation de deux options faites au comité ministériel *ad hoc*.

7. La première option – le système de trois-tiers avec une combinaison de capacité de payer et un paiement équitable au tiers supérieur. Il doit être annexé au présent rapport en tant que tableau 3. La seconde option est le système de trois-tiers avec des parts égales au sein de chaque tiers dans l'ensemble.

8. Dans sa brève allocution, S.E.M. Erastus Mwencha, Vice-Président, a souligné le bien-fondé de l'initiative des sources alternatives de financement à savoir les taxes sur les billets d'avion, les prélèvements sur les sms de téléphone pour s'affranchir de la seule dépendance actuelle de la trésorerie comme moyen de constituer un budget. Il a cité l'exemple actuel où le secteur privé a mobilisé un montant substantiel pour lutter contre l'Ebola en se servant du SMS. Il a souligné les déficits budgétaires pérennes qui bloquent sérieusement la mise en œuvre et la réalisation des buts et des objectifs budgétaires. Il a rassuré que le montant substantiel des ressources découlant des sources alternatives de financement pourrait contribuer à la mise en œuvre.

9. À l'issue de ces exposés, le Président a donc ouvert le débat.

10. Au cours de la discussion générale qui a suivi, les membres ont tous appuyé la nécessité pour le continent d'être autosuffisant afin de pouvoir s'approprier et prendre la direction de n'importe quel programme de développement pour le bien de son peuple. Toutefois, certains membres ont exprimé des préoccupations au sujet de l'utilisation des statistiques de 2013 comme base du barème révisé. Ils ont estimé, dans certains cas, que cela ne reflétait pas les réalités économiques actuelles.

11. Certains Membres ont également soutenu qu'une structure claire et transparente pour le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme était nécessaire.

12. La Libye a réitéré sa position selon laquelle elle n'était pas en mesure de rester dans le peloton de tête et a demandé à la Commission d'en prendre dûment note.

13. En réponse, le Vice-président a reconnu la légitimité des préoccupations soulevées. Sur la question de l'utilisation des données de 2013, bien que partageant les préoccupations des pays concernés, il a fait remarquer que cette pratique a toujours été utilisée pour la révision du barème des contributions, et qu'elle est basée sur la méthode de l'ONU que l'UA a adoptée. Cette situation est due au fait que les données vérifiables des pays sont publiées avec deux ans de retard. Cela indique également l'urgence pour l'Union africaine de poursuivre son programme de développement de sa propre capacité institutionnelle. Il a en outre expliqué que le prochain examen prendra en considération la situation actuelle et des ajustements seront faits en conséquence. Dans le cas de la Libye, il a regretté le fait que la Libye traverse des moments difficiles et a indiqué que le Sous-comité des contributions a toute compétence pour se pencher sur les circonstances particulières de la Libye, car le problème posé ne relevait pas du mandat de ce Comité. Enfin, il a également souligné qu'il préside un comité interne du budget composé des chefs de tous les organes de l'UA. Ce Comité interne vérifie toutes les propositions budgétaires de l'Union avant qu'elles ne soient présentées aux organes directeurs pour s'assurer que les programmes sont en ligne avec les objectifs stratégiques et la décision de la Conférence.

14. Tout en appréciant les observations et préoccupations faites par les différents membres sur les deux options présentées au comité, le Président a indiqué qu'il importe de formuler des recommandations concrètes afin que le Conseil exécutif exprime sa solidarité et ceci, dans l'intérêt de notre continent. Il a ensuite invité les membres du comité à les aider à définir la voie à suivre.

15. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont approuvé les principes énoncés par la FAA. À savoir l'équité, la prévisibilité, la flexibilité et la conformité. Les membres ont également convenu de l'urgence de résoudre la question du financement de l'Union. Ils ont, par ailleurs, convenu que la mise en œuvre du nouveau barème des contributions doit commencer à partir de 2016.

16. S'agissant de l'option qui a été mise en œuvre, les membres, après un examen approfondi des deux propositions, ont suggéré la mise en œuvre d'un système hybride basé sur la capacité à payer et d'un système basé sur l'équité et la capacité à payer, de sorte qu'aucun pays ne supporte seul et de façon disproportionnée le fardeau du budget.

17. Suite à des discussions très fructueuses et constructives, le Comité ministériel ad hoc a fait les recommandations suivantes qui seront soumises au Conseil exécutif:

Recommandations

- i) recommande une option hybride entre les options 3 et 4 qui résume les principes de solidarité, de paiement équitable et de capacité de payer et qui veille à ce qu'un seul pays ne supporte une part disproportionnée du budget ;
- ii) dans la mise en œuvre de ce qui précède, le comité recommande l'institution et le mécanisme de revue annuelle au cours des cinq premières années pour évaluer l'impact et procéder à des ajustements en cas de nécessité ;
- iii) propose par ailleurs de continuer à travailler et à incorporer les modalités de renforcement des synergies entre l'examen du barème des contributions et la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation du budget ;
- iv) les Etats membres recommandent par ailleurs la réalisation des objectifs énoncés à la Conférence notamment le budget de fonctionnement de l'Union découlant des Etats membres de l'UA, les 75% du budget programme de l'Union et les 25% du budget de fonctionnement d'appui à la paix de l'Union à échelonner sur 5 ans à compter de janvier 2016 ;
- v) les Etats membres seront libres de choisir les sources alternatives de financement proposées du budget de l'Union selon les impératifs nationaux, les législations, les règlements et les dispositions institutionnelles ;
- vi) poursuivre ses travaux en instituant une comptabilité adéquate et un mécanisme de supervision qui assurerait un suivi effectif du processus budgétaire y compris sa présentation et sa mise en œuvre ;
- vii) la Commission doit fournir tout l'appui nécessaire pour faciliter la conclusion de l'exercice y compris la fourniture d'une liste exhaustive des mécanismes de comptabilité actuels et futurs ;
- viii) le comité ministériel ad-hoc présentera le mécanisme de supervision au prochain sommet de janvier 2016.

2015

Report of the meeting of the ad-hoc ministerial committee on the review of scale of assessment

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4729>

Downloaded from African Union Common Repository